

Assemblée publique annuelle 2020 de la SADC

Modernisation de l'assurance-dépôts : mieux protéger les épargnes des Canadiens

Notes d'allocution

Conférenciers
Peter Routledge, premier dirigeant
Chantal Richer, chef de l'exploitation
Bob Sanderson, président, conseil d'administration
Brad Evenson, directeur, Communications et Affaires publiques

Brad Evenson :

Bonjour, je m'appelle Brad Evenson. Je suis directeur des Communications et Affaires publiques à la SADC. Bienvenue à l'assemblée publique annuelle 2020 de la SADC.

Nous espérons, cette année encore, tenir notre assemblée publique en personne. Mais, pour respecter les protocoles sanitaires et assurer la sécurité de nos collègues et des participants, nous avons choisi la formule de la webémission.

Avant de commencer, je tiens à reconnaître le territoire traditionnel non cédé sur lequel nous vivons et travaillons. Si nous sommes tous réunis aujourd'hui de partout au pays, mes collègues Peter Routledge, Chantal Richer et moi nous trouvons sur le territoire algonquin ou anishnabe.

Ces derniers mois, nous avons sans doute tous eu l'occasion d'utiliser des outils de vidéoconférence. Si vous ne connaissez pas GoToWebinar, voici quelques fonctions importantes. Pour les besoins de l'assemblée, les participants sont en mode écoute seulement. Ne vous inquiétez pas, nous ne vous entendrons pas. Vos micros sont fermés.

Si vous avez des questions durant l'assemblée, vous pouvez nous les envoyer par écrit. Il suffit de cliquer sur la bulle à la droite de votre écran ou de nous envoyer

un courriel à questionsms@sadc.ca. Nous tâcherons de répondre à toutes les questions aujourd'hui. Si nous nous trouvons à court de temps, sachez que nous afficherons les questions et les réponses sur notre site Web, en français et en anglais, dans les prochains jours.

Pendant les 45 prochaines minutes, nous aurons l'occasion d'écouter Bob Sanderson, président du conseil de la SADC, Peter Routledge, président et premier dirigeant et Chantal Richer, chef de l'exploitation.

Nous discuterons de la protection de la SADC et des modalités, récemment entrées en vigueur, qui viennent renforcer la protection des épargnes durement gagnées des Canadiens. Nous parlerons aussi de sensibilisation du public et de ce que fait la SADC pour rassurer les Canadiens sur la sécurité de leur argent.

Une fois les allocutions terminées, nous répondrons aux questions que vous nous avez posées ces dernières semaines. Les questions et les réponses seront affichées sur notre site Web, tout comme l'enregistrement de notre assemblée. Aussi sur notre site, les notes d'allocution que vous aurez entendues.

Pour commencer, je suis heureux de vous présenter Bob Sanderson, président du conseil de la SADC depuis quatre ans.

M. Sanderson a été président du conseil de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation et président de l'International Association of Restructuring, Insolvency & Bankruptcy Professionals. Il est associé des instituts des comptables agréés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. M. Sanderson a en outre siégé au Comité consultatif des règlements de faillite de la SADC.

En direct de Vancouver, voici M. Sanderson.

Bob Sanderson :

Merci, Brad. À mon tour de reconnaître le territoire sur lequel je vis et travaille, le territoire non cédé des Salish de la Côte, notamment des nations musqueam, squamish et tsleil-waututh.

Au nom du conseil, je vous souhaite la bienvenue à notre assemblée publique annuelle et vous remercie d'être parmi nous.

Comme vous le savez peut-être, la SADC est une société d'État créée il y a plus de 50 ans pour contribuer à la stabilité financière au pays et protéger les Canadiens contre la perte de leurs dépôts assurables détenus par des institutions membres, en cas de faillite de l'une d'entre elles.

La SADC protège les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie d'assurance, auprès de chaque institution membre. Sont membres de la SADC des banques, des coopératives de crédit fédérales et des sociétés de fiducie et de prêt.

Depuis que je suis président du conseil, j'ai vu la SADC muter, évoluer au gré de son environnement.

Au cours de l'exercice, nous avons renforcé notre capacité à régler la faillite d'une institution membre, quelle qu'en soit la taille et la complexité, mis à niveau les systèmes internes qui nous permettront de rembourser encore plus rapidement les déposants et mis en œuvre de nouvelles dispositions qui viennent accroître la protection des déposants canadiens.

Cette année, notre conseil d'administration a pris les mesures nécessaires pour porter une plus grande attention au risque, à commencer par la formulation de son premier énoncé d'appétence au risque, dans lequel on reconnaît que la SADC évolue dans un environnement empreint de risques qui pourraient l'empêcher de s'acquitter de son mandat. Cet énoncé guide la gouvernance du conseil et lui donne une perspective plus globale dans son travail d'intendance de la SADC.

Le conseil a accueilli favorablement le travail relatif à notre culture d'entreprise et donné son aval à la redéfinition des engagements de la SADC envers la population canadienne. Peter vous en dira plus à ce sujet.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous les membres du conseil de leur précieux travail et accueillir deux nouveaux administrateurs, qui se sont joints à nous depuis notre dernière assemblée publique annuelle.

Je veux parler de Judith Robertson, devenue commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, et de Tiff Macklem, qui a pris les rênes de la Banque du Canada le 3 juin. De par leur nomination, ils sont

devenus administrateurs nommés d'office de la SADC. Nous sommes reconnaissants de pouvoir profiter de leur expérience et de leur expertise.

Je tiens aussi à remercier Peter Routledge, président et premier dirigeant, de son travail exemplaire à la tête de la SADC, ainsi que l'équipe dirigeante et le personnel de la Société de leur dévouement. Je passe la parole à Peter.

Merci

Peter Routledge :

Merci, Bob. Et merci à vous et au conseil d'administration de tout ce que vous faites pour la SADC. La SADC a beaucoup de chance d'être appuyée par des administrateurs compétents et dévoués.

Bienvenue à l'assemblée publique annuelle 2020 de la SADC.

Le paysage financier mondial a bien changé depuis la création de la SADC.

En 1967, la SADC comptait trois employés, le plafond d'assurance-dépôts était de 20 000 \$ et le volume des dépôts assurables se montait à 17 milliards de dollars. Aujourd'hui, nous avons 150 employés, le plafond est de 100 000 \$, et le volume des dépôts assurables est de presque un billion de dollars (968 milliards, pour être précis).

En 50 ans, la SADC a réglé la faillite de 43 institutions membres. Plus de deux millions de déposants ont été touchés, mais la SADC était là pour les protéger. D'ailleurs, pas une de ces personnes n'a perdu un seul de ses dépôts assurés par la SADC.

Nous protégeons presque tous les dépôts de particuliers dans nos institutions membres. Les Canadiens peuvent être rassurés. Leur argent durement gagné est en sécurité.

[Règlement de faillite]

À titre d'autorité de règlement du pays, la SADC est responsable de régler la faillite de ses institutions membres, les petites comme les grandes.

Nous avons toute une palette d'outils nous permettant de soutenir nos institutions membres et donc de protéger les déposants.

Souvent, quand on pense règlement de faillite bancaire, on pense remboursement des dépôts. Mais ce remboursement n'est qu'une des solutions de règlement dont nous disposons.

Nous pouvons aussi faciliter la vente d'une institution membre en difficulté à une autre. Nous l'avons d'ailleurs fait à plusieurs reprises, au cours de notre existence.

Dans certains cas, nous pouvons octroyer un prêt à une institution membre éprouvant des problèmes temporaires de liquidité, pour lui permettre de respecter ses obligations en matière de liquidité.

Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres. Tout cela pour dire que la SADC choisit l'outil de règlement qui convient, au gré des circonstances de la faillite, pour protéger les déposants et favoriser la stabilité financière, en ne perdant jamais de vue qu'elle se doit de réduire au maximum ses pertes.

La SADC intervient lorsqu'une institution membre n'est plus viable. Ce simple fait pourrait rendre nerveux, étant donné que nous n'avons pas eu de faillite d'institution membre depuis 1996. Toutefois, comme nous aimons le rappeler aux gens, c'est à la capacité de résister à une faillite, pas à l'absence de faillite, que l'on jugera la robustesse du système financier.

Les Canadiens comptent sur nous pour faire face à une faillite, que ce soit demain, la semaine prochaine, ou dans dix ans. Et je peux vous dire que nous sommes prêts. Que nous cherchons sans cesse à accroître la protection que nous offrons à la population canadienne.

D'un point de vue opérationnel, nous veillons à avoir les plans et les ressources nécessaires pour être prêts à faire face à tout scénario de faillite.

Le but ? Que les déposants puissent continuer à faire leurs opérations bancaires et avoir accès à leurs dépôts assurés.

[Protection des dépôts]

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur la protection que nous offrons. Les dépôts assurables que vous confiez aux institutions membres de la SADC sont protégés à hauteur de 100 000 \$ par catégorie d'assurance, par institution membre. Il y a 7 catégories d'assurance-dépôts :

- les dépôts au nom d'une seule personne, dans un compte de chèques ou d'épargne, par exemple
- les dépôts détenus en copropriété, par exemple un compte joint avec votre partenaire ou votre enfant
- les dépôts dans un REER
- les dépôts dans un FERR
- les dépôts dans un CELI
- les dépôts en fiducie, y compris les dépôts de courtier-fiduciaire. La protection s'applique par bénéficiaire désigné de la fiducie, à condition que certains renseignements aient été communiqués
- les dépôts destinés aux impôts fonciers sur des biens hypothéqués

Les récentes modifications apportées à la Loi sur la SADC élargissent la protection d'assurance-dépôts des Canadiens. Cette modernisation du régime d'assurance-dépôts est la première d'importance depuis 1995.

Les nouvelles modalités ont été annoncées dans le Budget 2019 après la tenue de consultations et d'un examen approfondi. Elles donnent aux Canadiens plus de flexibilité dans la façon dont ils épargnent.

Deux nouvelles modalités importantes sont entrées en vigueur le 30 avril 2020.

La première, c'est que les dépôts en devise sont maintenant protégés, peu importe la catégorie d'assurance à laquelle ils appartiennent, dans toutes nos institutions membres. Nous évaluons à environ 150 milliards de dollars le volume des dépôts assurables en devise détenus par nos institutions membres. Si une de nos institutions membres faisait faillite et que nous devions rembourser les déposants, les montants en devise seraient convertis et remboursés en dollars

canadiens. Dans la plupart des cas, on utiliserait le taux de la Banque du Canada à la date de la faillite.

La deuxième, c'est que les dépôts à terme assurables de plus de cinq ans sont aussi protégés par la SADC. Donc, si vous êtes titulaire d'un dépôt à terme de plus de cinq ans, un CPG par exemple, ce CPG est désormais protégé. Nous estimons à 30 milliards de dollars les dépôts à terme de plus de 5 ans détenus auprès de nos institutions membres.

Comme Bob y a fait allusion, les meilleures organisations réussissent grâce à des valeurs établies de façon participative et que chacun fait siennes, l'exemple venant du haut.

Durant le dernier exercice, nos employés ont contribué à redéfinir nos engagements à l'endroit de la population canadienne et au sein de notre organisme. La direction veille à ce que chacun honore ces engagements, à commencer par elle-même. Nous avons quatre grands engagements :

- Servir les Canadiens
- Assumer nos responsabilités
- Être à l'unisson
- Anticiper et réagir

Ces engagements guident notre travail et la façon dont nous nous acquittons de notre mandat.

[Notre environnement]

Qui aurait pu dire en 2018, à mon arrivée à la SADC, que les événements prendraient une telle tournure ? Que l'économie canadienne s'en ressentirait à plus ou moins long terme ?

Compte tenu de l'envergure de la pandémie et de ses répercussions sur l'économie mondiale, je me dois de parler de la COVID-19 et de ses conséquences sur notre travail et nos préparatifs.

À la SADC, nous mettons un point d'honneur à assurer la santé et la sécurité de nos concitoyens, de nos collègues et de nos amis. Le télétravail est devenu la

norme compte tenu du besoin de respecter la distanciation physique. Cela ne nous a pas empêchés de nous préparer consciencieusement pour protéger l'argent durement gagné des Canadiennes et des Canadiens en ces temps incertains.

Nous avons revu nos priorités pour tenir compte de la situation actuelle et avons mis l'accent sur le renforcement de notre capacité d'intervention.

Avant de terminer, je tiens à remercier de tout cœur tous les travailleurs et les travailleuses de première ligne, qui se sont acquittés de leurs responsabilités de façon professionnelle et avec courage, pour le bien-être et la sécurité de tous.

Je passe maintenant la parole à ma chère collègue Chantal Richer, chef de l'exploitation, qui va vous parler de notre programme de sensibilisation du public et de ce que nous faisons pour que les Canadiens sachent comment nous protégeons leur argent.

Chantal Richer :

Merci Peter. Bonjour. Merci à toutes les personnes qui nous suivent en ce moment.

Aujourd'hui, je voudrais vous parler de l'une de nos grandes priorités – la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts de la SADC.

Pour profiter d'un régime d'assurance-dépôts, encore faut-il savoir qu'il existe, n'est-ce pas ?

Nos recherches montrent que la sensibilisation des Canadiens à la protection des dépôts offerte par la SADC favorise la stabilité et la solidité du système financier. Elles indiquent aussi que le risque de retraits massifs augmente de 40 % chez ceux qui n'ont pas entendu parler de l'assurance-dépôts, et qu'un niveau de sensibilisation du public de 60 à 65 % est nécessaire pour favoriser la confiance dans le système financier.

La SADC a donc déployé un programme de sensibilisation du public, un programme qui vise à promouvoir la confiance dans le système financier

canadien, pour que les déposants sachent que la SADC protège leurs dépôts et puissent prendre des décisions éclairées concernant la sécurité de leurs épargnes. Le programme doit permettre de réduire les risques de ruées sur les banques en assurant aux Canadiens que la SADC protège leurs épargnes durement gagnées.

Chaque année, nous cherchons une manière différente de sensibiliser les Canadiens à l'assurance-dépôts.

Vous avez peut-être vu nos annonces à la télé durant les nouvelles du matin, ou remarqué notre logo sur le terrain que foulaient les joueurs de la LCF la saison dernière, quand les matchs avaient encore lieu normalement.

Nous communiquons quotidiennement sur les réseaux sociaux et travaillons régulièrement avec des blogueurs et des influenceurs de la finance pour nous faire entendre.

Cela permet de donner aux Canadiens de précieux renseignements sur la façon de protéger leur argent, mais aussi de leur donner confiance dans leur institution financière.

Si vous faites affaire avec l'une de nos institutions membres, vous aurez remarqué notre logo en forme de cadenas violet sur son site Web, son application mobile ou sur la porte de votre succursale bancaire.

Nous savons l'importance de la sensibilisation à la protection de la SADC et l'importance de la littératie financière. Voilà pourquoi, cette année, nous participons à un projet pilote réunissant plusieurs de nos institutions membres en vue de promouvoir la littératie financière au moyen de jeux et concours.

Certains d'entre vous ont peut-être joué à notre jeu et gagné un prix en vous informant sur la manière dont la SADC protège votre argent, et sur ce que cela représente à plus grande échelle. Nous avons collaboré avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, l'un de nos partenaires du filet de sécurité financier, et avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, une autre société d'État, afin d'inclure des questions d'ordre financier se rapportant à divers aspects de la vie courante.

« Ensemble à distance », une expression que nous connaissons bien depuis plusieurs mois. Ce slogan est tellement vrai, non seulement dans le contexte de la pandémie, mais aussi dans la manière dont chacun a dû s'adapter pour travailler, au sein de la SADC et chez nos partenaires du filet de sécurité financier et nos institutions membres, pour veiller à ce que tous les Canadiens sachent que leurs épargnes durement gagnées et l'argent de leur fonds d'urgence sont protégés.

La sensibilisation à la SADC a toujours été l'une de nos priorités. Cette année, nous avons pu voir de près ses effets sur la confiance des Canadiens, et nous avons accru nos activités de sensibilisation, pour être certains d'être entendus et de rassurer les déposants.

La santé et la sécurité de vos proches devraient être votre priorité. Vous devez vous concentrer sur les personnes et les choses qui comptent le plus pour vous. La sécurité de votre argent, c'est notre affaire, pas besoin de vous en soucier.

Nous travaillons sans relâche pour nous assurer que les Canadiens reçoivent l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières éclairées. Nous sommes heureux de voir que nos efforts contribuent à l'augmentation de la sensibilisation globale à la protection des dépôts. D'ailleurs, nous avons vu une hausse importante du niveau de sensibilisation chez les femmes et les jeunes canadiens. Nous sommes donc encore plus déterminés à faire en sorte que les Canadiens sachent que leur argent est protégé.

C'est pour cela que nos institutions membres affichent le cadenas violet sur leurs guichets automatiques, aux portes de leurs succursales, sur leurs sites Web et leurs applications mobiles.

C'est aussi pour cela que nos agents d'information sont prêts à prendre vos appels, chaque jour, et que nous avons lancé une fonction de clavardage en direct sur notre site Web.

C'est également pour cela que nous informons les Canadiens au moyen de publicités, d'ententes promotionnelles avec nos partenaires, des médias sociaux et de jeux en ligne renforçant la littératie financière – pour que vous ayez l'assurance que vos dépôts sont protégés.

Au nom de la SADC, je vous remercie d'avoir pris part à notre assemblée. Je passe maintenant le micro à Brad, pour la période de questions.

Merci.

Brad Evenson:

Merci Bob, Peter et Chantal. Il est temps de répondre à certaines des questions que vous nous avez adressées ces dernières semaines. Merci d'avoir pris le temps de nous écrire par courriel et par les médias sociaux.

Q&A

Brad Evenson :

C'est ainsi que prend fin notre assemblée publique annuelle 2020. Merci à toutes les personnes qui se sont jointes à nous cet après-midi et à celles qui nous ont envoyé des questions. Nous vous rappelons que les réponses à toutes vos questions et l'enregistrement de l'assemblée publique annuelle seront affichés sur notre site Web, dans les jours prochains. N'hésitez pas à le dire à vos amis et collègues. Rendez-vous sur sadc.ca pour revoir le tout et profiter d'autres outils et vidéos utiles. Pour des mises à jour et d'autres informations, suivez-nous sur Facebook, LinkedIn, YouTube et Twitter.

Merci encore à vous tous. Prenez soin de vous.